



La lettre de Pro Silva France

Comité de rédaction : M. Bruciamacchie - J. Tomasini

Président : Alain GIVORS - 144 avenue J. Dupré

07170 Villeneuve de Berg - Tel : 04 75 94 34 50

E-mail : alain.givors@wanadoo.fr

Trésorier : Max BRUCIAMACCHIE - 3, rue Ernest

Renan - 54520 Laxou - Tél : 03 83 39 68 51

Secrétaire général : Marc VERDIER

Comité des Forêts - 46, rue Fontaine - 75009 Paris

Tél : 01 48 74 31 40 - Fax : 01 49 95 03 10

Bureau de Besançon : Julien TOMASINI

24 Quai Vauban - 25 000 Besançon - Tel : 09 51 21 45 48

E-mail : julien.tomasini@prosilva.fr

Président honoraire : Brice de TURCKHEIM

Truttenhausen - 67140 Heiligenstein

Tél : 03 88 08 96 04 - Fax : 03 88 08 57 25

E-mail : brice.de-turckheim@orange.fr

Correspondants régionaux :

Auvergne - Limousin :

Président : Jean-Pierre JUILLARD

3, place du Monument - 15400 Riom-ès-Montagne

Tel : 04 71 78 14 63

Animateur : Claude NIGEN

La Brande - 19190 Beynat - Tel : 05 55 85 55 81

Centre :

Animateur : Marc VERDIER - Comité des Forêts

46, rue Fontaine - 75009 Paris - Tél : 01 48 74 31 40

Franche-Comté - Bourgogne-Est :

Animateur : Julien TOMASINI

24 Quai Vauban - 25 000 Besançon - Tel : 09 51 21 45 48

Ile de France - Champagne :

Président : Dominique de JABRUN

48, rue Michel Ange - 75016 Paris - Tel : 01 46 51 57 67

Lorraine - Alsace :

Animateur : Marc-Etienne WILHELM - 16, Route de

Bernardswiller - 67120 Obernai - Tel : 03 88 95 16 49

Méditerranée :

Animateurs : Philippe SCHELLENBERGER

Le Petit Nid - Chemin des Colombes -13530 Trets

Tel : 06 84 80 32 52

Nicolas LUIGI - 87 route de Bellet 06200 Nice

Tel : 09 50 92 71 12

Normandie :

Président : Gaëtan de THIEULLOY

La Billebaude - Chemin de Bosc Oursel

27910 Letteguives - Tel : 02 35 79 02 76

Animateur : Michel de VASSELOT

Comité des Forêts - 46, rue Fontaine - 75009 Paris

Tel : 01 48 74 31 40

Nord - Picardie :

Animateur : Jean-Marc PENEAU - 68, rue du Centre

60350 Berneuil-sur-Aisne - Tel : 03 44 85 76 60

Pays de Loire :

Président : Philippe d'HARCOURT - La Justice

7230 Vibraye - Tel : 02 43 93 60 01

Animateurs :

Jean-Michel GUILLIER - Moulin de Roufrançois

53160 Saint Pierre/Orthe - Tel : 02 43 03 28 37

René COURRAUD - Les Perrés - 37130 Langeais

Tel : 01 47 96 82 78

Plateaux Calcaires :

Animateurs : Jean-Jacques BOUTTEAUX

M.F. des Alouettes - 52160 Auberive - Tel : 03 25 84 21 21

Rhône-Alpes :

Animateur : Jean-Loup BUGNOT

Les Trois Chênes - 01400 Abergement Clémencia

Tel/Fax : 04 74 24 07 42

Sud-Ouest :

Animateur : Gilles TIERLE

Le Puget - 09120 Crampagna - Tel : 05 61 05 37 41

Edito

Joie et tristesse

Comme vous le noterez dans le compte-rendu de notre assemblée générale de cet automne nous aurons le plaisir d'accueillir Nicolas LUIGI, ingénieur forestier, qui prendra son poste de permanent à Pro Silva France à compter du 10 janvier 2011. Un petit mot vous sera adressé en janvier afin de présenter dans le détail ses fonctions et affectations prévues pour cette première année, ainsi que les coordonnées postales et téléphoniques vous permettant de le contacter directement. Il s'agit pour l'instant d'un poste à mi-temps, correspondant d'une part à nos possibilités financières et d'autre part à son souhait actuel.

L'arrivée de Nicolas LUIGI devrait être complétée courant 2011 par l'embauche de Franck JACOBEE, que beaucoup d'entre vous connaissent, lequel sera affecté à des missions Européennes sous l'autorité de Pro Silva Europe.

Nous avons pu jouir cet automne dans un grand nombre de régions des magnifiques couleurs grâce aux conditions climatiques favorables. Et d'un autre côté, il faut se bagarrer contre ceux qui souhaitent uniformiser nos forêts en nous demandant de les adapter à l'industrie ! Notre combat est loin d'être terminé, et les rendez-vous sont nombreux en 2011 aussi bien à Paris qu'à Bruxelles dont nous vous rendrons compte.

Je ne peux terminer ce petit billet sans une pensée à notre ami Didier MULLER qui nous a quitté cet été, et à qui un certain nombre d'entre nous sont allés lui rendre hommage soit en Haute Savoie, soit en Gironde. Si vous allez dans le Sud Ouest, n'hésitez pas à faire un détour à Audenge, vous y trouverez une petite parcelle de forêt, en principe encore habitée par ses amies les abeilles, et vous serez sur les terres de celui dont on se souviendra toujours, avec son ami Jacques, qui s'est battu pour une sylviculture naturelle et continue dans le massif des Landes. Pour lui et pour la forêt nous continuerons son combat. Merci Didier.

Alain GIVORS
Président de Pro Silva France



--- Sommaire ---

- Assemblée Générale de Pro Silva France en Isère	
- Rapport Moral	Page 2
- Compte-rendu des tournées forestières	Page 4
- Compte-rendu du voyage de Pro Silva France en Thuringe	
- Forêt de Langula	Page 6
- Forêt communale d'Hildburghausen	Page 8
- Forum de Pro Silva France sur internet	Page 12

Site internet : www.prosilva.fr

Agenda, photos, articles, ...



Assemblée Générale de Pro Silva France en Isère

11 et 12 septembre 2010

- - -

Procès Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de Pro Silva France :**1° - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 à La Ferté Bernard (72).**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des voix.

2° - Rapport moral.Le Président Alain Givors donne lecture du rapport moral d'activité de l'Association depuis la dernière Assemblée Générale (*cf. ci-après*) et est approuvé à l'unanimité des voix.**3° - Rapport financier.**

Le Trésorier présente les comptes de l'Association. Le Solde actuel est de près de 79 000 €. L'année se caractérise par un léger déficit de 4000 €, déficit prévu qui avait été budgétisé lors de la dernière Assemblée Générale.

Les recettes de l'Association s'élèvent à 22 241 €. Le Trésorier souligne la bonne rentrée des cotisations cette année (14 000 €), avec le règlement pour certains de leurs arriérés.

Les dépenses sont de 26 051 €. Le principal poste de dépense se retrouve dans la rubrique Secrétariat, qui regroupe les frais de fonctionnement de l'Association.

Le Trésorier présente le budget 2010/2011. Un déficit plus conséquent est prévu pour l'année à venir, compte tenu du fait de l'embauche d'un salarié à mi-temps à partir de 2011. Malgré les financements qu'il est raisonnable d'envisager (partenaires, formations...), le déficit serait de près de 20 000 €, le salaire et les charges étant estimés à 35 000 €/an. L'approbation des comptes et du projet de budget est voté à l'unanimité.

4° - Cotisations.

Les montants des cotisations qui sont proposés à l'Assemblée Générale sont les suivants :

- Membre sympathisant : 15 €, qui ouvre droit à l'accès au forum internet, aux tournées, ainsi qu'à la Lettre de Pro Silva France sur internet.

- Membre actif : montant de 42 €, qui donne en plus le droit de vote à l'Assemblée Générale ainsi qu'à la Lettre de Pro Silva sous forme papier. Sont considérés dans les membres actifs les personnes physiques ainsi que les groupements forestiers.

- Membre bienfaiteur : montant supérieur ou égal à 100 €.

- Personne morale : 205 €, correspondant aux institutionnels.

- Etudiant et personne non imposable : 10 €.

Les montants des nouvelles cotisations sont approuvés à l'unanimité des voix.

5° - Déclaration d'utilité publique.

Le siège social de Pro Silva France étant situé en Alsace et relevant du droit Alsacien, le Président a confié à Brice de Turckheim le montage du dossier pour que Pro Silva France puisse être reconnue de mission d'intérêt public. Le dossier sera prochainement déposé en Préfecture. Cette reconnaissance pour Pro Silva France aura pour principales conséquences :

- un affichage et une certaine valorisation de l'image de Pro Silva auprès de nos interlocuteurs et du grand public,

- une possibilité de réduction fiscale de 2/3 sur le montant de la cotisation.

6° - Elections et réélections d'administrateurs.

Sont rééligibles les Administrateurs dont le poste arrive à échéance, à savoir : J.M Guillier, J. Hazera, D. de Jabrun, B. de Turckheim, E. de Turckheim et P. Yvon.

Le renouvellement est mis aux voix en bloc et à main levée. Il ne rencontre aucune opposition ni abstention. L'ensemble des Administrateurs est donc renouvelé à l'unanimité.

7° - Questions diverses.

Aucun point particulier n'est évoqué.

Rapport Moral du Président lors de l'Assemblée Générale de Pro Silva France du 11 septembre 2010 à Saint Martin d'Uriage.

Avant de remercier les personnalités présentes et d'excuser celles qui n'ont pu être avec nous, je souhaite que nous partagions un petit moment en mémoire de notre ami **Didier Muller**, vice-président de notre association, qui s'est tué le 15 août dans un accident de montagne dans les Pyrénées espagnoles, il avait 52 ans. La montagne était une de ses passions avec la forêt et l'apiculture. Nous garderons de Didier sa simplicité, sa gentillesse, mais aussi sa volonté et son altruisme. Didier s'est beaucoup investi, avec notre ami Jacques Hazera, pour faire avancer nos idées en Aquitaine; il n'a jamais reculé devant l'adversité ni devant l'hostilité de certains interlocuteurs.

Nous l'avons accompagné avec Brice de Turckheim, Roland Susse et Jean-Loup Bugnot lors d'une cérémonie d'adieu à Saint Genis Pouilly à côté de Genève. Son départ laisse Claire, son épouse, Charles et Emile, ses deux enfants, tous deux en classe préparatoire, au début de leurs études supérieures. J'ai indiqué que nous serions solidaires de toute opération qui permettrait d'accompagner la famille dans cette période; nous partageons bien évidemment leur peine, et en mémoire de Didier, je vous demanderai de vous lever et observer une minute de silence. Merci.

Et sans transition, je voudrais remercier Monsieur le maire de Saint Martin d'Uriage, mais également les adjoints, tout particulièrement Monsieur Dauphin et les délégués ici présents, pour leur présence et leur participation, mais également pour la mise à notre disposition de la salle communale.

Je remercie également Monsieur Bernard Gamblin, Directeur technique et commercial à la direction générale de l'ONF et salue la présence de notre ami Willem Pleines qui nous dira un petit mot de Pro Silva Suisse.

Je dois également vous présenter les excuses de :

- Monsieur Hervé Gaymard, ancien ministre, député de Savoie et Président du CG de Savoie, invité au titre de président du CA de l'ONF;

- Monsieur Xavier Martin, directeur du CRPF Rhône-Alpes et Mme Coing Beley, administratrice du CRPF Rhône-Alpes, qui sont représentés par Monsieur René Sabatier, ingénieur en charge des départements de l'Ain et de l'Isère;

- Monsieur de Quinsonnat, président de PEFC Rhône-Alpes, et Melle Celary, chargée de mission;

- Monsieur Daniel Vallauri, chargé de mission du WWF France;

- Monsieur Jacques Becquey, du CNPF-IDF;

- Monsieur François Brottes, député de l'Isère et président de la Communauté de communes du grésivaudan;

- Monsieur Charles Milliat, président du syndicat des Forestiers privés de l'Isère.

1 – Remerciements.

Tout d'abord et comme chaque année, je voudrais remercier les organisateurs de cette assemblée générale et, particulièrement Jean-Loup Bugnot, Nicolas Dericbourg, Jean Charles Thievenaz, Christophe Chauvin et nos amis de l'ONF qui ont permis un bon déroulement de ces journées.

2 – Activités en région.

- Aquitaine et Midi Pyrénées : 2 réunions à l'automne 2009, en octobre où j'étais présent avec Max Bruciamacchie et Gilles Tierle et, en novembre à laquelle Brice a participé. Deux autres rencontres, à l'initiative du PNR des Landes de Gascogne ont eu lieu cet été chez Jacques Hazera. Pour information, un premier dispositif de placettes AFI a été mis en place ce printemps, et deux autres sont programmés d'ici mars 2011. Une réunion du groupe Sud Ouest a eu lieu dans les chénaies touchées par la tempête Klaus, et à noter une initiative de l'ENOTA de Bordeaux qui va utiliser le protocole de l'AFI pour installer un dispositif chez Jacques Hazera.

- Méditerranée : Une tournée sur deux jours a été organisée par Nicolas Luigi, à laquelle j'ai participé, dans les départements de l'Aude et de l'Hérault sur des forêts gérées par Alcina, société basée à Montpellier, dans des peuplements très diversifiés (chênes vert et blanc, hêtre, cèdre et pins divers). Egalement plusieurs projets d'installation de dispositifs AFI dans le chêne vert et le cèdre.

- Rhône-Alpes : Une journée était prévue cet automne dans l'Isère avant que le CA ne décide de faire l'AG.
 - Franche-Comté : une journée organisée dans le Haut-Doubs à la fin du printemps par notre ami Julien, avec une demi-journée en forêt communale et une demi-journée en forêt privée.
 - Et enfin en région Ouest une journée particulière à destination des membres du CETEF de la Mayenne à laquelle Max était présent. Une journée technique chez notre ami François Salles, qui a réuni une cinquantaine de personnes 20 ans après une première visite, et une journée où le groupe a reçu la commission du développement durable de l'Assemblée nationale.

3 – Activités et relations diverses.

- CNPF – IDF : Participation au groupe de travail « traitement irrégulier » à l'automne 2009 en Languedoc Roussillon sur résineux et au printemps en Franche Comté sur feuillus. Je pense que notre présence est appréciée, et cela nous permet d'avoir une tribune régulière dans Forêt entreprise.

Sous-direction de la forêt et du bois au Ministère : Nous avons des contacts et des échanges réguliers; on nous pousse à communiquer encore plus, car nos thèses sont appréciées et considérées comme crédibles. Il faut saluer ici le travail de l'AFI (c'est un peu nous aussi) qui, par la publication des résultats techniques et économiques, a apporté beaucoup de crédibilité. Merci à Max qui en est la cheville ouvrière et le concepteur des outils de suivis avec toute la rigueur scientifique nécessaire.

- PEFC France : Au même titre que de nombreuses institutions et associations françaises, nous avons été sollicités pour participer à la refonte des standards de PEFC France. J'ai personnellement participé à 1 forum et trois réunions de groupe de travail à Paris. Aucune des demandes que j'avais formulées n'a été retenue dans le document de synthèse. Je souhaitais surtout deux choses :

Que l'on indique dans le cahier des charges propriétaire à la place de « pour le renouvellement des forêts les plants doivent être... » que l'on mette « En cas de renouvellement des forêts par plantation... » et à différents endroits de ce même cahier des charges il est indiqué « favoriser le traitement irrégulier, là où c'est possible et notamment en montagne et en forêt péri-urbaine » j'avais demandé à ce que l'on supprime « là où c'est possible et etc... ». J'ai donc signifié que s'il n'y avait pas d'avancées significatives, Pro Silva ne signera pas le document définitif.

- Et enfin, diverses participations : Pascal Yvon à une réunion avec l'UICN à Paris, plusieurs d'entre nous à une journée sur le douglas organisée par l'AFI en Bourgogne sur les thèmes de la régénération naturelle et des gros bois pour essayer de répondre aux cris d'alarme des pépiniéristes et de certains scieurs, Brice de Turckheim à un colloque à Strasbourg sur la gestion écosystémique des forêts, plusieurs d'entre nous ont participé et sont intervenus aux Universités de la forêt de Bourgogne et votre serviteur à deux conférences, l'une en Espagne sur le châtaignier et une chez nos amis suisses sur la prise en compte de la biodiversité ordinaire dans la gestion forestière au quotidien, et j'en oublie certainement...

Nous avons été sollicités par les journaux professionnels « Forêts de France » et « Forêt entreprise » pour divers articles parus et à paraître prochainement.

Nous avons adressé notre contribution au Livre vert de la Commission européenne en présentant notre conception de la sylviculture, et en répondant aux différentes questions posées par la Commission.

- Voyage en Allemagne : vous trouverez un compte rendu détaillé dans la présente lettre ; nous avons vu de très belles choses, et nous avons noté que nos principes pouvaient fonctionner aussi bien avec un fort capital (500 à 600 m³/ha en feuillus) qu'avec un capital un peu faible (200 à 250 m³/ha d'épicéa commun). Dans le premier cas certains disaient « on pourrait fonctionner avec un peu moins », et dans l'autre cas « on disait l'inverse ». Encore un atout supplémentaire dans la diversité ! Une organisation sans faille de notre ami Brice et un accueil sur place extrêmement chaleureux, très satisfait de voir pour la première fois des français s'intéresser à leurs forêts. En 2011 nous envisageons un voyage ...

- Congrès de Pro Silva Europe, qu'il faudrait appeler Pro Silva Monde, car depuis juin 2010 les Etats Unis sont membres de Pro Silva. Cette année le congrès avait lieu aux Pays Bas à Arnhem; beaucoup d'entre nous ont été surpris par la qualité des forêts et de la sylviculture mise en œuvre (sylviculture proche de la nature), gardant une vision beaucoup plus écologique de la foresterie néerlandaise à l'occasion du congrès d'Appeldoorn. La fiscalité forestière et la législation sont assez différentes des nôtres, et nous avons vu des forêts magnifiques de hêtre, chêne, érable sycomore, frêne et des peuplements de douglas « jardinée » avec des bois de très belle qualité qui montre l'ancienneté de cette pratique sylvicole. Nous avons également vu un combat inégal entre des arbres et des animaux (chevaux, cerfs, bovins...) dans une réserve de plusieurs milliers d'hectares. Nous étions nombreux à penser que bientôt il sera difficile pour les animaux de se mettre à l'ombre. Le prochain congrès aura lieu en 2011 chez nos amis autrichiens. Lors de ce congrès les délégués ont décidé de l'embauche d'un temps partiel d'un permanent, ce qui me permet de faire la transition avec le dernier point que je voulais aborder.

4 – Embauche d'un permanent à Pro Silva France :

Notre conseil d'administration a décidé dans sa séance du 17 mars 2010 à Paris de l'embauche d'un permanent à mi-temps pour Pro Silva France. S'en sont suivies des discussions avec Jean Philippe Schütz, président de Pro Silva, jugeant également nécessaire d'avoir un permanent, et après validation par les délégués à Arnhem, il a été demandé à Pro Silva France de trouver le ou les moutons à 5 pattes qui pourraient remplir ces fonctions. Aujourd'hui je peux vous dire officiellement que deux personnes occuperont deux temps partiels. Le premier, Nicolas Luigi, ici présent, sera embauché au 1er janvier 2011, et aura en charge plus particulièrement notre association nationale. Le deuxième, avec qui j'ai des contacts bien engagés, devrait prendre ses fonctions courant 2011 et sera affecté à l'Europe.

Notre souci est bien évidemment de pérenniser ses emplois. Le Conseil d'Administration s'est engagé sur plusieurs axes :

- demande de reconnaissance d'utilité publique pour notre association qui devrait nous permettre d'avoir plus de moyens ;
- mise en place de cotisations diversifiées (sympathisants, membres actifs et donateurs) ;
- participation à des études, des missions et des groupes de travail.

Fin octobre une petite délégation va rencontrer Monsieur Robert Flies à Bruxelles qui est conseiller à la direction générale de l'Environnement à la Commission européenne, afin d'une part de mieux faire passer nos conceptions et d'autre part de voir de quelles manières il est possible d'émarger à des financements européens. Nous sommes en train de prendre des contacts avec des partenaires français et européens qui pourraient nous accompagner dans ce sens.

Merci de votre attention. Avant de passer au vote de ce rapport moral, y a-t-il des questions sur ce qui vient d'être dit ?

Alain Givors
Président de Pro Silva France



Compte rendu des tournées forestières de l'Assemblée Générale de Pro Silva France

11 et 12 septembre 2010

Matinée du 11 septembre 2010 : tournée dans la forêt privée de l'Oursière (Isère).

Thème : Comment les contraintes d'exploitation liées à la topographie influencent-elles la sylviculture ?

Le Président de Pro Silva France et l'Adjoint au Maire de Saint Martin d'Uriage accueillent les participants venus nombreux (70 forestiers). Jean-Charles Thievenaz, gestionnaire forestier de la forêt de l'Oursière conduit le groupe pour cette matinée, qui va être consacrée à des visites de parcelles illustrant la problématique de l'exploitation forestière en zone montagneuse de plus ou moins forte pente.

Généralités sur le massif.

La forêt de l'Oursière a été acquise en 1937 par le père de l'actuel



propriétaire Monsieur Vaucher.

D'une surface de 256 ha, le massif se subdivise en deux unités : une partie d'altitude (110 ha) qui est située au dessus de la côte 1400/1500 m. Les conditions topographiques et la nature des peuplements ne permettent pas une gestion réglée. Les interventions réalisées présentent un caractère très localisé en fonction des opportunités techniques et commerciales.

une partie de production (146 ha) qui correspond à la surface aménagée et qui fait l'objet de notre visite.

Cette série de production est située sur un versant exposé au Nord et Nord-Est entre la côte 800 m et 1400/1500 m. Les pentes sont généralement assez fortes 40 à 70%. La forêt est située sur des schistes et micaschistes de Belledonne qui donnent naissance à des sols assez riches et profonds de type bruns forestiers légèrement acides avec alternance de secteurs plus grossiers (éboulis et arêtes rocheuses).

L'ensemble se situe dans le montagnard humide jusqu'à la côte 1200 m à l'étage de la hêtraie-sapinière (pluviométrie environ 1400 mm/an) puis au-dessus dans l'étage subalpin avec une proportion plus importante d'épicéas. D'une manière générale, les conditions bioclimatiques sont très favorables et assurent une bonne productivité et régénération naturelle.

Entre 1937 et 1958 quelques grandes coupes ont été réalisées sur la forêt pour répondre à la demande des papeteries situées dans la vallée (coupes de versants réalisées par câbles ou par lançage avec reprise au tracteur au pied des pentes...).

Entre 1958 et 1988 les coupes réalisées à caractère jardinatoire ont été principalement localisées dans les secteurs les plus accessibles.

En 1988 la forêt présentait un défaut important d'équipement en pistes et routes forestières qui la rendait en partie inexploitable d'une manière rationnelle.

Les peuplements forestiers étaient, à l'exception des secteurs les plus accessibles, plutôt régularisés et vieillissés avec une proportion notable de bois secondaires et une régénération naturelle absente ou souvent dominée.

Le plan simple de gestion de 1989 renouvelé en 2005 a fixé en accord avec le propriétaire les objectifs suivants :

Équipement de la forêt en routes et pistes forestières.

Mise en place d'un parcellaire forestier adapté aux conditions d'exploitation et aux peuplements.

Traitement en futaie irrégulière avec mise en œuvre d'un programme de coupes de jardinage et de suivi par inventaires.

L'objectif est d'optimiser la croissance et le rendement de la forêt en se fondant sur la régénération naturelle et sur des peuplements le plus possible structurés et diversifiés.

L'équipement en routes et pistes forestières indispensable a été réalisé entre 1990 et 1995 (création de routes forestières sur environ 3 Km, création d'un réseau de pistes forestières sur environ 9,5 Km)

13 parcelles forestières ont été créées en tenant compte le plus possible des conditions d'exploitation et de la nature des peuplements forestiers.

Les peuplements forestiers ont été orientés vers un objectif de traitement en futaie irrégulière avec, dans la gestion une prise en compte des coûts qui sont naturellement plus élevés en montagne.

Quelques principes retenus dans la gestion :

- travail en faveur de la régénération naturelle (éclaircissement de l'acquis),
- travail en faveur des perches, petits bois et bois moyens avec le souci constant de limiter au maximum les sacrifices d'exploitation,
- amélioration progressive de la qualité des bois,
- récolte essentiellement constituée de gros bois et très gros bois,
- prélèvement en volume/ ha suffisant.

Pour le propriétaire et le gestionnaire, l'objectif est, en tenant compte de la situation spécifique de ces parcelles, de poursuivre l'amélioration continue des peuplements en travaillant par ordre décroissant : au renouvellement naturel de la forêt, à la stabilité des peuplements, à la recherche d'une production soutenue de bois dont la qualité moyenne s'améliore progressive en qualité. Le maintien du mélange Sapin/Epicéa est également recherché.

Les soins culturaux sont réduits autant que possible. Ils sont pratiqués éventuellement pour aller dégager des taches de régénération.

Première station : parcelles à forte pente (8 et 9A).

On se situe sur Côte Enverse sur un secteur de forte pente.

L'exploitation se réalise avec un tracteur débusqueur qui travaille exclusivement depuis les pistes forestières, sans entrer dans les parcelles.

L'écartement entre les pistes est de 150 à 200 m, pour permettre un accès à 50 m en amont et 150 m en aval au débiteur.

Le bûcheronnage débute par le bas de la parcelle, les bois ainsi exploités peuvent permettre le cas échéant de bloquer les bois exploités en amont.

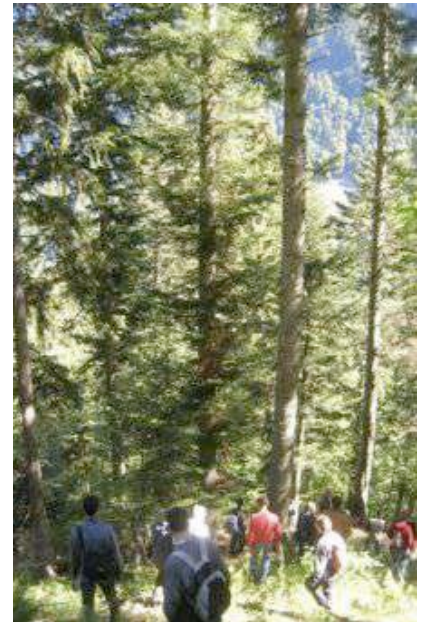
Le débardage se fait quant à lui de l'amont vers l'aval. Le lançage des bois pratiqué autrefois est maintenant proscrit

(trop de risques de dégât au peuplement ainsi qu'aux biens et aux personnes). Les frais d'exploitation se situent entre 22 et 25 €/m³.

Dans la fin des années 80, les peuplements étaient globalement vieillissés et la régénération était absente. Les coupes de jardinage ont permis de relancer la dynamique forestière :

Parcelle 8 : coupes en 1994 et 2008. Prélèvement en 2008 de 81 m³/ha avec un volume de l'arbre moyen de 4,2 m³.

Parcelle 9A : coupes en 1993 et 2009. Prélèvement en 2009 de 76 m³/ha avec un volume de l'arbre moyen de 3,7 m³.



Dans les deux cas les bois retirés sont presque exclusivement des gros bois et très gros bois (+ de 95% des tiges exploitées). Le diamètre d'exploitabilité est fixé entre 70 et 75 cm de diamètre. 95 % du volume est vendu sur pied à l'unité de produit. Quelques opérations en régie sont effectuées, notamment pour des emprises de pistes.

Les parcelles sont suivies par inventaire en plein réalisé à mi-rotation, méthode pas tout à fait orthodoxe comme l'admet volontiers le gestionnaire, mais qui a le mérite d'exister et de préciser la production (les comptages se font classiquement plutôt avant ou après coupe). Suivant les parcelles, ces volumes oscillent entre 280 et 350 m³/ha avant coupe, pour une surface terrière de 25 à 28 m²/ha et un accroissement estimé entre 6 et 7 m³/ha/an.

Dans les zones de forte pente, les rotations sont assez espacées (14 à 16 ans) pour permettre un prélèvement suffisamment conséquent à l'hectare afin que l'exploitation se fasse dans de meilleures conditions. Les prélèvements sont de l'ordre de 50 à 80 m³. L'espacement des rotations peut se justifier pour des raisons d'exploitation en zone de forte pente mais peut également engendrer une perte de souplesse en terme sylvicole, puisqu'il est en général préférable pour un peuplement de passer plus souvent en prélevant de manière modérée. Il est pour cela nécessaire de trouver un compromis pour permettre des prélèvements suffisants sans avoir des rotations trop espacées, qui risquerait de diminuer notre réactivité face à la dynamique du peuplement.

Le débat sur les taux de prélèvement est ouvert, notamment dans le cas d'une exploitation par câble (cf. visite de l'après midi) : les prélèvements nécessaires au mètre linéaire de câble posé peuvent-ils être compatibles avec notre sylviculture ? Comment adapter notre marquage ?

Ici, le gestionnaire indique que le martelage essaye d'intégrer autant que possible la direction d'abattage des bois, mais que cela ne devient pas non plus la priorité du marteleur dans le choix des arbres marqués.

La desserte est un des point clé de l'exploitation forestière, tout particulièrement en montagne. Le réseau de pistes existant en partie fréquenté par les promeneurs (passage d'un GR au sein du massif), d'où la mise en place d'une convention d'entretien et de transfert de responsabilités entre le propriétaire et la collectivité (la commune puis récemment la communauté de communes).

Deuxième station (parcelle 11).

On se situe sur le plateau de la Gaffe sur un secteur de faible pente. L'exploitation se fait avec un tracteur débusqueur qui peut profiter des passages existants pour s'engager dans la parcelle et se rapprocher des bois. La parcelle a été parcourue en coupe en 1992 puis 2007 avec un prélèvement de 83 m³/ha (volume moyen de 3,2 m³). Comme dans les parcelles 8 et 9A le volume a été récolté presque exclusivement dans les catégories gros bois et très gros bois. Les bois se sont vendus 43 à 45 €/m³ sur pied. L'exploitation a coûté environ 19-20 €/m³ à l'acheteur.

Dans cette parcelle la régénération est très présente, la proportion de perches, de petits bois et bois moyens est importante. Le peuplement évolue vers une structure de plus en plus équilibrée et productive. C'est une belle parcelle où la dynamique est bien visible.

Pour le propriétaire et le gestionnaire, l'objectif est d'optimiser la gestion de ces peuplements (production soutenue, amélioration constante de la qualité des bois, diversité des peuplements).

Le déjeuner est pris en salle communale de Saint Martin d'Uriage, composé de produits locaux.

En préambule aux sorties de terrain de l'après-midi, Laurent Descroix, spécialiste de la technique du débardage par câble présente le plan-câble de l'ONF et les initiatives lancées en la matière, sur l'ensemble du massif alpin. Dans les forêts publiques des Alpes, 45% des volumes de bois sont situés dans des zones très pentues ou peu desservies. Un objectif global de 100 000 m³ mobilisés d'ici 2013 suivant cette technique a été fixé. Le corollaire de cet objectif est la création et l'appui à l'installation d'entreprises spécialisées dans cette technique.

Après-midi du 11 septembre 2010 : tournée en forêt communale de Saint Martin d'Uriage.

Thème : Exemple d'exploitation par câble en zone de forte pente.

Une expérimentation d'exploitation par câble-mât a été réalisée dans un secteur pentu mais peu visible, pour juger de l'impact paysager de cette

technique, en vue de sa mise en place dans un secteur plus exposé, sous la station de ski de Chamrousse.

Le groupe est guidé au cœur d'une des lignes d'exploitation par câble. Les discussions portent sur les modalités d'exploitation : est-on réellement obligés de réaliser de telles coupes en coupes rases, de plus de 30 mètres de large, sans travail dans les interbandes ? Cette modalité est-elle réellement moins impactante sur le plan paysager qu'une piste ? Quid des zones ainsi exploitées (travaux, éclaircies...) ? La création d'une piste de débardage suivie d'un travail en plein

(éclaircie pied par pied) n'aurait-il pas été plus profitable au peuplement ? Avec un surcoût de près de 10 €/m³ par rapport à une solution « classique » (skidder), équilibrée par une subvention, quel est le bilan économique global ?

En fin d'après midi, le groupe regagne la salle communale de St Martin d'Uriage où se tient l'Assemblée Générale annuelle de Pro Silva France.

Le Président de Pro Silva France présente le résultat des actions de l'année 2010 et les prévisions de travail pour l'année 2011, notamment l'embauche d'un salarié à mi-temps, pour appuyer et structurer les initiatives (cf. rapport moral).

M. Ph. Leturcq, adhérent de l'Association, présente une analyse sur le thème du bois-énergie, en lien avec la fixation du carbone.

Matinée du 12 septembre 2010 : tournée en forêt communale d'Herbey.

Thème : Comment améliorer la valorisation des forêts feuillues collinéennes sur station riche dans des piémonts alpins ?

Le groupe est accueilli par des forestiers de l'ONF. Le site d'arrêt choisi est celui d'un secteur composé exclusivement de châtaigniers, dans lequel une première expérimentation de coupe rase a été effectuée sur 2 hectares, ainsi qu'une éclaircie sur un autre secteur de 2 hectares également.



Les discussions portent sur les phénomènes de dessèchement du châtaignier (rédhibitoires pour une amélioration forestière, gourmands rédhibitoires pour la qualité des bois de châtaignier...), des modalités d'intervention dans les peuplements jeunes et denses ainsi que dans les peuplements adultes.

Plusieurs participants font part de leurs expériences en matière de gestion irrégulière des taillis de châtaignier. La première intervention dans les jeunes stades s'effectue lorsque les bois peuvent être valorisés sous forme de piquets-chauffage, généralement entre 10 et 25 ans suivant l'accroissement (diamètres fin bout compris entre 14 et 18 cm). Le dessèchement des cimes (descentes de cimes partielles et gourmands) ne doit pas être considéré comme rédhibitoire pour l'amélioration des peuplements. L'extrême vigueur du châtaignier lui permet généralement de survivre et de reconstituer un houppier, même si une légère descente de cime existe. L'idéal est toutefois de mettre les houppiers en croissance libre dès que la hauteur de grume « propre » est atteinte. Les gourmands, tant qu'ils n'atteignent pas 3 cm de diamètre, ne présentent pas de risque pour la dévalorisation des bois. De petites grumettes, valorisées en plots dès 16 cm de diamètre fin bout, peuvent admettre de petits gourmands. Lorsque la roulure est saine (non colorée, non multiple...), il vaut mieux laisser l'acheteur de bois effectuer lui-même sa découpe plutôt que de demander aux bûcherons de purger systématiquement les 50 premiers centimètres, ce qui représente un coût et limite la valorisation des purges restantes.

L'éclaircie réalisée en régie par l'ONF a permis de recueillir quelques uns des plus jolis arbres existants, mais aussi d'améliorer le peuplement en faveur des arbres d'avenir. Les coûts d'exploitation étaient de 28 à 32 €/m³.

Des produits de bonne qualité ont ainsi pu être valorisés sur le parc à grumes de la région, même pour de faibles volumes, à des prix intéressants : 80- 90 €/m³ pour les qualités bois d'œuvre « standard » ; 35 €/m³ pour la qualité bois-énergie et 180 €/m³ pour les meilleures qualités (en 2009 - 130 €/m³ pour les mêmes qualités en 2010). Les spécialistes confirment que le châtaignier permet ce type de valorisation et de tri, même pour des volumes faibles, moyennant toutefois une sylviculture dynamique favorisant individuellement les arbres d'avenir et de meilleure qualité (vigueur, rectitude, houppier équilibré).



En matière de renouvellement des peuplements en sous-étage, l'observation sera la principale alliée des gestionnaires, puisque les seuils de surface terrière sont encore peu connus pour ce type de taillis de châtaignier, dans ce secteur.

Dans un autre secteur de la forêt communale, ce sont des peuplements feuillus mélangés, en zone de forte pente, qui ont été visités. Ces peuplements, constitués de tilleuls, frênes et merisiers ont fait l'objet de travaux de détourage mais les conditions d'exploitation difficiles n'ont pas permis, pour l'instant, de valoriser les bois.

Toutefois, la création récente d'une route forestière (coût moyen : 12 € du mètre linéaire, hors zones de minage avec empierrement) va permettre, dans les prochaines années, de valoriser ce secteur aux fortes potentialités.

Peut-être via la mise en place d'intervention mixte, mélangeant une éclaircie pied à pied et un affouage, le tout en régie ?

Le Président remercie chaleureusement l'ensemble des intervenants qui nous ont guidé au cours du week-end.

Julien Tomasini & Nicolas Luigi

Compte rendu du voyage annuel de Pro Silva France en Thuringe (Allemagne)

du 4 au 6 juillet 2010

Excursion du 5 juillet : Forêt de Langula

Le groupe est accueilli par M. Dirk Fritzlahr, chef de l'Arrondissement Forestier (Forstamt) du Hainich-Werratal, ainsi que par Messieurs Andreas Biehl, chef du triage de Langula et Godehard Roth, chef du triage de Anrode.

Thème de l'excursion :

Futaies jardinées de hêtre du Hainich moyen, et futaies jardinées riches en feuillus précieux au nord du Hainich.

Futaies feuillues naturelles et gérées d'une manière proche de la nature.



Conditions stationnelles

Le Hainich est un ensemble de collines situées à la limite ouest de la dépression de Thuringe, entre les villes de Mühlhausen, Bad Langensalza et Eisenach. Il représente l'un des plus grands massifs forestiers feuillus d'un seul tenant d'Europe centrale. Cette région naturelle des collines et montagnes triasiques d'Allemagne Centrale présente des altitudes comprises entre 350 et 550 m. Le climat est de type subatlantique (températures moyennes de 6,5 à 8 ° C et précipitations annuelles de 650 à 800 mm). Le substrat géologique est essentiellement de type calcaire (Muschelkalk). Les sols proviennent de la maturation du Muschelkalk, recouvert partiellement de couches d'épaisseur moyenne de loess du pléistocène. Ces sols bruns dit Terra fusca sont généralement eutrophes et présentent une bonne capacité de rétention en eau. Ils sont de haute productivité en forêt feuillue.

Associations forestières : sur limons de loess : Hêtraie à aspérule ; sur terra fusca : Hêtraie à Elymus (orge de forêt). Vers la dépression de Thuringe, la proportion de chêne sessile augmente, ainsi que celle d'autres essences feuillues.

Historique

Dans le passé et jusqu'au 19^{ème} siècle, le régime du taillis sous futaie a favorisé les essences de lumière - notamment le chêne et le tremble. Mais le couvert plus fermé du traitement actuel favorise le hêtre qui devient l'essence principale.

Les futaies jardinées appartiennent pour la plus grande partie à des communautés de droit très ancien, sortes de coopératives de propriétaires ou groupements d'intérêt commun. Depuis les années 1870, le traitement prévu, défini par écrit, est le jardinage, remplaçant les anciennes coupes de TSF un peu anarchiques. Quelques reliques de ce traitement ont perduré jusque dans les années 1930. Par la suite, des interventions jardinaoires de faible intensité et fréquentes ont été réalisées sur des surfaces annuelles importantes.

Caractéristiques dendrométriques

La répartition actuelle des essences est la suivante : hêtre : 82% ; feuillus précieux 13%, (principalement érable et frêne, tilleul) ; chêne 4% ;

résineux 1%, avec des variations sensibles selon les triages et les peuplements.

Le volume moyen par hectare est de 380 m³ aménagement (bois fort).

Chaque intervention est simultanément une coupe de récolte, d'amélioration et de régénération.

Caractéristiques générales de la futaie jardinée

Toutes les catégories de diamètre et d'âge sont représentées sur les plus petites surfaces ;

On ne connaît plus de durée de révolution ;

L'appréciation du volume sur pied et de la structure des peuplements se fait par la répartition des grosseurs, pas par l'âge.

La coupe prélève les plus gros bois, mais se comporte de « façon passive » par rapport à la régénération ;

Les structures idéales sont rares. Il y a des mélanges assez fréquents de peuplements pauvres et de peuplements riches, avec parfois des bouquets plus homogènes, ce qui nécessite une bonne capacité de compréhension et d'adaptation de la part des gestionnaires.



L'arrondissement forestier du Hainich-Werratal

Il couvre 19 759 ha dont 18 995 ha de forêt gérée, avec 1821 ha de forêt domaniale, 7814 ha de forêt communale et 9289 ha de forêt privée. Outre les propriétaires privés, les forêts appartiennent à 27 communes, ainsi qu'à une cinquantaine de communauté de gestion forestière, structure particulière de regroupement. Les propriétaires sont des porteurs de part, qu'ils peuvent en hériter et en acheter.

L'arrondissement comporte 11 triages à fonctions multiples et 2 triages communaux (surface moyenne de 1520 ha). Le service forestier est dit « unitaire » car s'occupant de la gestion des forêts publiques et privées.

La répartition des essences est la suivante : hêtre 52%, chêne 6%, autres feuillus : 17%, épicéa 13%, pin et mélèze 12%.

La récolte annuelle est d'environ 100 000 m³ commerciaux, dont 85 000 m³ commercialisés par l'administration du Forstamt.

Comme partout, une bonne gestion des ongulés est indispensable pour obtenir de bons recrus des feuillus précieux.

La rentabilité est améliorée par les économies de frais de renouvellement, soins culturels compris, et sur les frais d'exploitation grâce à l'élévation du volume moyen des arbres récoltés.

Visite I : Groupement de gestion forestière du Hainich, Triage Langula.

Trois groupements de gestion forment un massif de 1209 ha, comprenant 32 forêts privées, plus 2 petites communes. La futaie jardinée couvre 1071 ha. Les gestionnaires nous présentent les inventaires par placettes permanentes : 1119 placettes (1 placette/ha).

Volumes sur pied en 1994 : 391 m³/ha (aménagement) ; 2004 : 408 m³/ha.

Le hêtre représente 87 % du volume, érable et frêne 9 %, chêne 2 % et autres feuillus 2%.

Le volume objectif se situe entre 320 et 350 m³/ha. L'accroissement est de 8,5 m³/ha/an pour un taux de production de 2,2%. La possibilité est de 6,6 m³/ha pour un taux de récolte de 1,7%.

Le capital sur pied est actuellement excessif. Afin de diminuer ce capital, le service forestier se fixe comme objectif de prélever au moins l'accroissement. Les rotations sont fixées à 5 ans pour des prélèvements de 60 m³/ha.

Les coupes de bois sont représentées en général par 75 % de gros bois en volume, ce qui caractérise les coupes de jardinage. Mais pour pouvoir récolter de manière durable un fort pourcentage de gros bois à chaque passage en coupe, il faut que la production de ces gros bois se fasse de manière continue. Cela implique donc des éclaircies en faveur de toutes les catégories de diamètres (perches, petits et moyens bois). Les gros bois coûtent moins cher à exploiter et rapportent plus au propriétaire.

Les diamètres d'exploitabilité fixés ici sont de 60 à 70 cm pour le hêtre, en fonction de la qualité. Le service forestier évite de produire de plus gros individus de peur du risque de dépréciation (risque assez élevé de cœur rouge, notamment au vu des houppiers assez étriqués des hêtres, qui ont poussé en concurrence depuis longtemps).

L'érable sycomore est également mené jusqu'à 70 cm. Cette essence, comme le frêne, est favorisée en priorité. Les gestionnaires ont de gros soucis avec le gibier, à en voir un enclos témoin où la régénération d'érable explose. L'objectif est d'atteindre 25% de feuillus précieux (actuellement 10%). Il y a un manque de lumière mais la pression du gibier est le facteur principal de ce manque de diversité en semis. L'objectif sylvicole ne sera jamais atteint sans une gestion drastique de la chasse. Actuellement, 6 à 7 chevreuils sont tirés pour 100 ha. Le cerf est également présent, il est question de supprimer son plan de chasse pour une meilleure régulation. Les forestiers sont d'accord pour dire que tout gibier qui est vu doit être tiré, puisqu'on en voit que la moitié... La chasse n'est pas qu'un loisir, c'est aussi un travail (cf. compte-rendu d'excursion du lendemain ci-après).

Pour répondre aux interrogations de certains forestiers du groupe, qui suggèrent d'ouvrir davantage le peuplement afin de dynamiser le renouvellement et de favoriser la régénération en hêtre et érable déjà acquise, les gestionnaires précisent qu'ils préfèrent travailler avec de petites trouées, de peur que trop de lumière ne fasse monter de manière homogène les plages de semis.

Le martelage se fait hors feuille. L'exploitation s'organise autour de cloisonnement d'exploitation à 40 m ainsi qu'avec les anciens chemins. L'exploitation est confiée à des entreprises. Les découpes sont faites jusqu'à un diamètre fin bout de 10 cm, intégrant déjà une bonne partie du bois de chauffage.

Les désignations d'arbre d'avenir à la peinture sont faites uniquement pour les très beaux fruitiers.



Malgré un capital sur pied élevé, les forestiers notent la présence de perches et petits bois. Cela illustre le fait que l'influence du martelage est supérieure à celle du peuplement sur le sous-étage. Elle est en effet déterminante sur la structure du peuplement, puisqu'une éclaircie par le bas aurait éliminé ces bois, qui représentent l'avenir du peuplement.

Les soins culturels sont existants, mais localisés. Ils n'ont pas recours à des plantations.

Les frais de gestion sont de 35 €/ha/an, pour un revenu brut de 100-120 €/ha/an. Il n'est pas encore optimal étant donné la qualité des bois. Issus d'anciens TSE, les hêtres sont encore majoritairement de qualité C,

bien que leur fut soit très long. Il y aurait seulement 3% de qualité B dans les bois récoltés. La qualité visible au sein des peuplements n'a pas encore atteint l'objectif recherché.

Le hêtre de qualité C se vend bord de route sous écorce à 60 €/m³, la palette D à 50 €/m³, tandis que le B à 120 €/m³ et le A entre 200 et 400 €/m³. Le bois de chauffage se vend 45 €/m³ bord de route.

Petite précision : le géant du hêtre Pollmeyer se situe à 15 km du massif...

Le frêne de qualité C se vend à 70 €/m³ (ils sont souvent bruns), 150 à 200 €/m³ pour le B.

L'érable plane peut atteindre des prix de 1500 à 3000 €/m³ pour les individus exceptionnels, jusqu'à 4000 €/m³ pour les plus beaux érables sycomores.

Les images que l'on retiendra de ces peuplements sont très instructives. Tout le monde s'accorde à dire qu'il est nécessaire de diminuer le capital sur pied, afin de redonner de la place aux houppiers des plus beaux arbres et de permettre conjointement un renouvellement en continu via la régénération naturelle. Le service forestier en a bien conscience et s'efforce de faire passer ce message aux différents propriétaires, ayant une vision souvent trop conservatrice de leur forêt comme stock de bois.



Visite II : Triage Anrode du groupement de gestion « Forêt de Justice » Dörna-Oberholz.

85 ayants droit se partagent 164 ha de forêt, représentée par des peuplements feuillus mélangés d'âges variés, issus d'anciens taillis sous futaie (règlement d'exploitation qui remonte au 14^{ème} siècle, avec pâturage en forêt et coupe du taillis tous les 7 ans). Le jardinage est introduit en 1870. Le volume sue pied a beaucoup augmenté. La répartition par essence actuelle est la suivante : Hêtre 56 %, Chêne 4%, Feuillus durs 27 %, feuillus tendres 13 %. Le volume sur pied est de 429 m³/ha (aménagement). La possibilité annuelle est de 8 m³/ha/an de bois commercial.

Les discussions tournent autour des deux principales préoccupations des gestionnaires, à savoir le niveau de matériel sur pied excessif, ainsi que le problème du gibier. Des anciens auteurs préconisaient un volume optimum de 200 à 250 m³/ha. Le professeur Schütz conseillait 305 m³/ha. Mais des mesures effectuées par la Faculté Forestière de Tharandt concluent à un volume optimal après coupe de 300 à 360 m³/ha pour des stations plutôt favorables. Si la proportion de feuillus précieux doit être augmentée, ces chiffres devraient être un peu modérés. Actuellement les conceptions sont fonctions des hauteurs dominantes : pour H < 26 m, V compris entre 180 à 240 m³/ha ; pour 26 < H < 32 m, V compris entre 240 à 300 m³/ha et pour H > 32 m, V compris entre 300 à 360 m³/ha.

Ces volumes étant souvent dépassés, il est conseillé de les réduire, notamment en décapitalisant dans les gros bois. Cela devrait s'effectuer par des rotations de coupe plus courtes, mais sans augmenter le prélèvement à l'hectare.

Les feuillus précieux améliorent nettement le rendement financier. Pour les maintenir ou pour en augmenter la part, les gestionnaires créent des trous de lumière pour les agrandir progressivement, ce qui s'apparente

au jardinage par bouquet. Pour les érables, des trouées de 625 m² sont favorables, et pour les obtenir on récolte parfois deux grands arbres voisins.

De très belles taches de régénération et de perchis d'érable sycomore s'individualisent au sein du peuplement, localement clair, localement plus chargé, avec de magnifiques érables sycomores de 15 à 18 m de grume sans nœuds...

Les gestionnaires concluent sur le fait qu'ils doivent travailler leur volume sur pied (à la baisse) et faire marcher leur carabine !



Excursion du 6 juillet : La forêt communale de Hildburghausen : en route vers la futaie continue.

La ville de Hildburghausen possède 2 250 ha de forêt, composée de deux triages, chacun dirigé par un technicien forestier, rémunéré en direct par la ville. Ils ont en charge la gestion forestière et cynégétique ainsi que celle des arbres en ville.

M. Hoffman qui est l'un des deux techniciens nous accueille pour cette matinée de visite en forêt.

Conditions stationnelles

- Situation : Piémont Sud de la Forêt de Thuringe (l'un des plus grand massif feuillu d'Europe).
- Altitudes : 360 à 580 m.
- Climat : précipitations entre 650 et 900 mm/an. Températures moyennes comprise entre 6,5 à 7,5 °C.
- Géologie : formations du Trias. Du nord vers le sud : formations de grès bigarré (Buntsandstein) et de calcaire coquiller de Meiningen (Muschelkalk).
- Relief : Sur Calcaire (80% de la surface) : pentes et vallées. Pentas parfois raides. Sur grès (20% de la surface) : terrasses légèrement ondulées, parfois reliefs un peu plus accentués.
- Sols : Sur calcaires : Rendzines et rendzines brunes, sol brun calcique dans les fonds. Sur grès : sols bruns acides, parfois podsolisés.

Historique

La forêt appartient à la ville depuis 1324. Le mode de traitement ancestral s'apparente au taillis sous futaie. Les plantations résineuses ont débuté vers les années 1870. En 1952, les communes ont été expropriées et dépossédées de leur bien par l'état (R.D.A.). La forêt a été traitée pendant 40 ans en futaie régulière par classes d'âges. Les futaies équiennes résineuses étaient régénérées artificiellement après coupes rases. Les éclaircies étaient menées par le bas, avec des nombres excessifs d'arbres de l'étage dominant.

En 1990, la ville récupère sa forêt. Une volonté de changement radical se fait sentir et un nouveau mode de traitement est appliqué aux peuplements. Cette volonté délibérée de rompre avec l'ancienne gestion s'est faite par opposition au régime mené par la R.D.A. mais également par bon sens économique et écologique.

Depuis 1991 a débuté cette conversion en futaie continue et proche de la nature, avec arrêt des coupes rases, récoltes au diamètre objectif par essence, en tenant compte des conditions stationnelles locales.

L'objectif est d'obtenir des peuplements mélangés, stables, bien structurés, se régénérant abondamment, avec des essences adaptées à la station.

La ville tient à la rentabilité économique de l'entreprise, mais la forêt doit également répondre à des critères sociaux (loisir).

Aménagement

Comme nous le précise M. Hoffman, l'aménagement est raisonné sur le long terme, permettant de traverser et de dépasser les échéances des élections municipales successives ! L'aménagement actuel a été approuvé jusqu'en 2040.

Pour mettre en œuvre la conversion en futaie continue et mélangée, un diagnostic réalisé en 1991 distinguait les :

Peuplements d'essences non conformes à la station, ou de vitalité réduite, qui ne permettent pas une conversion directe par ensemencement naturel : 594 ha.

Peuplements comportant des semenciers feuillus, permettant une conversion directe : 995 ha.

Peuplements à structure favorable : 546 ha.



Pour mener à bien cette nouvelle gestion et organiser l'entreprise de manière opérationnelle, la forêt est divisée en « blocs d'intervention » d'une surface de 20 à 60 hectares chacun, où tous les travaux - coupes, soins culturaux - sont exécutés la même année.

Les coupes engendrent, avec des rotations très courtes (moyenne de 5 ans), et avec des prélèvements de 30 à 60 m³/ha, des récoltes de 600 à 2000 m³ par bloc. Les travaux d'entretien des chemins sont réalisés en même temps par bloc.

Les critères de martelage sont tout à fait classiques selon les conceptions de Pro Silva : recherche de la stabilité - aide aux individus les plus stables - aide aux feuillus, aux recrues, surtout s'ils sont constitués d'essences en station. Après des événements imprévus, on utilise essentiellement les successions naturelles, les plantations restent plutôt exceptionnelles, sauf pour diversifier en essence.

Le peuplement en place est généralement conservé, même constitué d'essences non en station, afin de maintenir un abri pour les recrues, notamment feuillus.

Le volume objectif en m³/ha est de l'ordre du décuple de la hauteur potentielle moyenne en mètres du peuplement âgé (règle de Schaeffer, Gazin d'Alverny. N.d.t.) avec une marge possible de 100 m³/ha en plus ou en moins. Les peuplements de 70 ans et plus sont rarement surcapitalisés.

Un nombre d'arbres objectifs est fixé : 20 tiges/ha pour les essences de lumière ; 70 tiges/ha pour les essences d'ombre. Selon les gestionnaires, des nombres supérieurs risqueraient d'amener une régularisation excessive et non souhaitée des peuplements. La répartition des arbres objectifs sur la surface est parfaitement aléatoire, avec la possibilité de constituer des groupes.

Les gestionnaires ne souhaitent pas des recrues sur toute la surface, ce qui amènerait une régularisation des peuplements.

Répartition des essences

Partant de peuplements résineux à 98 % en 1991, l'objectif à l'horizon 2040 est de 70 % de résineux et 30 % de feuillus. Actuellement, ce taux approche les 20%. Pour atteindre cet objectif, les forestiers s'efforcent de faire marcher les forces gratuites de la nature (automatisme biologique), notamment après des aléas climatiques. Les semenciers feuillus sont quasi systématiquement gardés.

L'augmentation de la proportion de feuillus se fait également en diminuant le matériel sur pied de résineux. Depuis 1992, le volume d'Epicéa a baissé de près de 20%, favorisant une régénération naturelle de Hêtre et d'Erable sycomore.

Essences	Surface (en %)			Evolution (en %)	
	1997	2007	2040	1997/200	1997/204
Epicéa	65	63	53	-2,2	-11,9
Pin sylvestre	18	13	10	-5,8	-8,5
Mélèze	5	5	5	0	0
Autres Résineux	0,5	1	2	0,5	1,5
Hêtre	2,2	6	10	3,5	7,8
Chêne	3,5	3,8	10	0,3	6,5
Autres Feuillus	5,5	8,7	10	3,2	2,3

Récoltes

Coupe de 15 000 m³/an, dont 4 000 m³ de manière mécanisée (frais d'exploitation de 17,5 €/m³), le reste de façon manuelle (19 €/m³), avec recours parfois au débardage par cheval (+2,5 €/m³).

Le débardage s'appuie sur des cloisonnements implantés à 40 m.

Les recettes de bois sont et resteront à long terme dominées par la vente d'épicéa, de pin sylvestre et de mélèze.

La récolte peut atteindre 120 % de la possibilité lorsque le marché est bon, avec rattrapage pendant les mauvaises années.

Les recettes accessoires sont liées à la chasse, la vente de bois de feu à des utilisateurs ainsi que la vente de branches et d'arbres d'ornement.

Objectifs financiers

La ville souhaite un versement annuel de 68 000 € jusqu'au 31.12.2015, soit 30 €/ha/an (minimum de 40 000 € = 17,7€/ha/an). Des revenus supérieurs sont mis en réserve pour compenser les mauvaises périodes. En 2016 ces objectifs seront réactualisés. Il est également prescrit la constitution d'une réserve financière, qui devra atteindre, intérêts compris, 250 000 € en fin 2015.

Le risque incendie est pris en charge par l'Etat Libre de Thuringe, et à 25% par une assurance contractée par la Ville, qui paie les primes normales.

Gestion cynégétique.

C'est un des éléments clé de la planification de la gestion de cette forêt, sur lequel M. Hoffman s'étend à notre demande.

La gestion de la chasse en forêt doit garantir l'obtention et la continuité de densités d'ongulés telles que le traitement durable en sylviculture proche de la nature soit possible. Les essences en station doivent pouvoir se renouveler sans protections contre abrouissements, frottis ou écorçages, et ne nécessiter des frais minimes et exceptionnels que dans des situations exceptionnelles. Mais la chasse doit, elle aussi, rester attrayante pour le chasseur, aussi bien sur le plan du plaisir que du point de vue financier.

A l'époque sur le massif, le développement d'une régénération multispécifique était entravée par une densité trop élevée d'ongulés : tous les recrues feuillus étaient abroués par le chevreuil. En 1992, un comptage a dénombré 109 animaux en une nuit. La gestion traditionnelle de la chasse par location ne pouvait plus suffire pour maîtriser le gibier.

Organisation

Pour mettre en œuvre une politique cynégétique volontariste, la ville de Hildburghausen garde la maîtrise de la chasse dans sa forêt, et l'organisation en est confiée au Service Forestier municipal. Le service forestier a renoncé à la location de la chasse de manière classique et a mis en place des « paquets de chasse ». La forêt, dont la surface est de 2 250 ha est divisée en 15 territoires de chasse, allant de 75 à 220 ha.

Un paquet de chasse annuel, personnel et payant, est vendu sur chacun de ces territoires. Celui-ci comporte, outre le programme des prélèvements, le cahier des charges de l'exercice de la chasse. Le mode de chasse principal est l'affût. Mais le propriétaire d'un paquet peut également organiser des chasses de dérangement, mais seulement après concertation avec le Service de la Ville.

Le paquet de chasse donne droit à un plan de tir fixé lors de la vente. Le prix du paquet est indépendant de la surface du territoire, mais est calculé en fonction du plan de tir selon des prix arrêtés forfaitairement par tête de gibier. Ceux-ci sont fixés comme suit, pour la saison 2010/11: chevreuil : 60 €/tête, soit 12 kg à 5 € ; Cerf élaphe : 250 €/tête, soit 50 kg à 5 € ; Sanglier : 100 €/tête, soit 25 kg à 4 €. Les sommes sont réglées comptant lors de l'achat du paquet.

Le chasseur a comme consigne de montrer tout gibier abattu au service forestier. La venaison et les trophées appartiennent au chasseur, quels que soient le nombre et le poids des animaux effectivement prélevés. Le prélèvement de chevreuils peut dépasser de 20 % le nombre prévu au paquet, sans augmentation de prix. Au delà de ces 20% en plus, le prix du surplus tiré pourra être déduit, en cas de renouvellement du contrat, du prix du paquet de l'année suivante, à moins de le déduire du prix des sangliers ou des cerfs payés, mais non réalisés.

Une autre incitation à tirer est l'ordre de priorité établi dans le plan de tir. Le tir des sangliers et des cerfs n'est autorisé qu'à partir du moment où 50% du plan de tir chevreuil est réalisé. Et en cas de non-réalisation de 80 % de ce plan au 16 janvier, les cerfs et les sangliers dépassant le contingent déjà payé



seront facturés aux prix forfaitaires de 100 ou de 250 € la tête. Cela a pour but de motiver le chasseur à réaliser son plan de chasse de chevreuils rapidement. Le tir d'un cerf mâle de catégorie I ou Ib, ou d'un vieux sanglier mâle, n'est autorisé que la deuxième année d'achat d'un paquet de chasse, et à condition que le plan de tir de chevreuil de l'année précédente ait été réalisé à 100% ou plus.

Le tir des sangliers est réglé ainsi : les sangliers isolés sont ménagés par principe. Le tir des sangliers de 40 kg et moins, vidés, est illimité, y compris les marcassins n'ayant plus la livrée (ils sont tirés autant qu'il y a de place dans le congélateur selon M. Hoffman...). Seuls les vieux mâles de 5 ans et plus, seront tirés, lorsqu'ils ont des défenses bien visibles, d'une longueur minimum d'une cigarette ; mais tous les autres seront respectés.

Des sanctions importantes, allant de 750 à 1500 € peuvent pénaliser des erreurs graves de tir.

Pour augmenter le cas échéant l'efficacité de la chasse, le service forestier peut également tirer notamment si des animaux s'introduisent dans des enclos. En cas de nécessité, il peut organiser une, voire deux chasses annuelles par poussées combinées à l'affût. La Ville se réserve également la possibilité d'organiser des chasses collectives de dérangement. Le tir des cerfs coiffés IIB et des sangliers mûrs peut être autorisé à ces occasions, et indépendamment des prélèvements réalisés précédemment. Tout le gibier tiré, soit par les techniciens, soit lors des chasses collectives de la Ville, appartient à l'acheteur du paquet relatif au territoire duquel il provient, venaison et trophée compris. Et ce gibier est décompté sur le plan de tir dudit territoire.

Dispositions particulières

La ville installe des miradors à ses frais, ainsi qu'environ 30 pièces de culture à gibier de petites surfaces, renouvelées tous les 3 à 4 ans, et qui peuvent être utilisées pour faciliter le prélèvement d'animaux. En outre, le chasseur peut installer d'autres miradors à ses frais, et après accord avec le Service Forestier. Ces installations deviennent la propriété de la Ville à la fin du contrat.

De petites clairières durables ont été aménagées, réparties sur toute la surface, pour améliorer la nourriture du cerf et du chevreuil, et surtout pour faciliter un prélèvement plus efficace.

Tout nourrissage ou agrainage est interdit. Mais l'acquéreur d'un paquet peut installer une place d'appâts par territoire, après accord du Service Forestier, l'appât se terminant le 15.01.

La chasse doit être exercée avec des intervalles de temps, respectant le "calendrier du chevreuil" avec des périodes de repos. Elle sera intensifiée aux endroits névralgiques, par exemple aux environs des recrus ou des plantations.

Le brocard et les chèvres d'un an sont chassés très intensivement du 1er mai à la mi-juin. Une période de repos général suit jusqu'à fin juillet. Et au moment du rut- fin juillet à mi-août, le brocard est à nouveau chassé. Dès le début de septembre le prélèvement des chèvres sera aussi intensif que possible.

Les cerfs, et notamment les animaux non coiffés, sont tirés principalement lors de chasses de dérangement sur de très grandes étendues.

Le renard n'est tiré qu'en chasse de dérangement, et le tir des lièvres est souhaité.

Le calibre minimum autorisé des armes est le 7 mm.

Le chasseur est tenu d'annoncer au Service Forestier, dans les 12 heures, quelle que soit la date et l'heure, les coups de feu donnés, réussis ou non, ainsi que les animaux tués.

Résultats

Après 3 ½ années de ce type de gestion, suite à des tirs antérieurement plus intensifs que par tradition, les résultats sont tout à fait positifs. Les locataires réalisant le plan de tir ont obtenu des réductions annuelles du loyer, et 72 % des chasseurs ont joué le jeu.

Résultat actuel : 200 chevreuils sont tirés annuellement ainsi que 20 cerfs élaphe.

Les dommages d'abrutissement ont fortement diminué. Les régénérations feuillues commencent à atteindre des hauteurs supérieures à la tête des herbivores. La diversité d'essences dans les recrus augmente sensiblement : les semis d'essences variées, y compris les plus appétents, se régénèrent maintenant sans protection, les plantations sous abris de sapin ne sont également pas abruties. Actuellement, il n'y a plus de différenciation d'essence à l'intérieur et à l'extérieur des quelques enclos témoins installés...

Les dommages d'écorticage de cerfs tendent vers zéro.

La vente annuelle de paquets de chasse s'est révélée utile, et a orienté l'exercice de la chasse vers plus d'efficacité dans chaque territoire.

Les chasseurs manifestent leur contentement en renouvelant les achats d'une manière satisfaisante, en moyenne par 3 sur 4 contrats à l'issue des saisons de chasse.

En 2012, cette stratégie des « paquets de chasse » sera évaluée, pourra être révisée, et sans doute reconduite.

M. Hoffman conclut de manière un peu provocatrice au sujet de la chasse : « Soit on est en présence de peuplements forestiers qui abritent de grands prédateurs (loups, lynx, ours), ce qui n'est pas encore le cas, soit c'est à l'homme de prendre les choses vraiment en main, et pour cela, tout gibier que l'on voit doit être tiré ! »



*Visites**Arrêt n°1.*

Peuplements issus de plantation d'épicéa de 70 ans. Illustration de la conversion de peuplements purs et monospécifiques vers une futaie irrégulière et mélangée.

Les peuplements en présence sont clairs, localement très clairs avec l'étage dominant d'épicéa quasi absent, laissant place à une régénération naturelle en érable sycomore et hêtre abondante. Les tempêtes de 1990 et 2007 expliquent en partie la situation mais comme nous l'explique M. Hoffman, la stratégie de récolte très dynamique des épicéas sur calcaire explique également ces images.

Ils ne font pas de plantations résineuses sur calcaire, que sur grès (arrêt en fin de matinée), ni de feuillus d'ailleurs puisque la régénération naturelle vient abondamment.

Nous sommes en présence de très belles cellules de perchis d'érable sycomore. Il y a également des images intéressantes de développement de jeunes feuillus sous les résineux. Une zone de perchis d'érable sycomore présente de très belles tiges au milieu de quelques lousps. Des discussions sont entamées sur les soins culturaux à apporter. A quel moment dépresser, à quel moment mettre à distance. Les soins culturaux représentent ici 100 h / an pour 100 ha. Les travaux consistent à enlever les lousps pour les plus beaux individus, juste ce qui est nécessaire, puis repasser rapidement plutôt que de faire trop fort d'un seul coup et ne pas suivre ensuite.

L'objectif des forestiers ici est, contrairement à la veille (Forêt de Langula) où l'on a vu des perches élaguées sur 16-18 m menées de manière serrée, de maintenir la phase de compression jusqu'à élagage naturel de 8-10 m de tige puis faire éclater le houppier, ce qui constitue une technique totalement différente et proche de celle menée chez nous.

Le groupe entame ensuite une discussion sur les niveaux de matériel sur pied à adopter et la conversion des peuplements sur ces stations calcaires.

En 1992, il y avait 350 m³/ha de résineux. Les prélèvements ont été d'environ 50 m³/ha tous les 5 ans.

Cela a engendré une augmentation de la proportion de feuillus en diminuant le matériel sur pied de résineux. (seulement 500 m³ de grumes feuillues sont coupées par an sur la forêt).

Notre point de vue est que cette conversion aurait pu se faire de manière plus modérée et que les éclaircies auraient pu être plus étalées dans le temps, pour valoriser au mieux l'existant. Tout en ayant le même objectif de diversification et de valorisation des essences en stations, il aurait peut être été opportun de maintenir un capital sur pied en épicéa (même hors station) d'au moins 100 m³/ha, pour assurer une continuité économique sur la parcelle, mais aussi un couvert, une ambiance forestière au jeune peuplement. Et il y aurait sans doute autant de régénération.

Ce que l'on peut reprocher est de vouloir passer trop vite d'un mode de traitement à un autre et d'un type de peuplement régulier et monospécifique à un peuplement mélangé avec plus de feuillus. Il faut éviter dans la mesure du possible de passer trop vite du « tout épicéa » aux feuillus moyennant des sacrifices d'exploitabilité dans les épicéas, sous prétexte de diversité.

Les gestionnaires soulignent cependant qu'aucun vrai sacrifice d'exploitabilité n'a été fait, puisque les épicéas sur ces sols calcaires sont très souvent pourris au pied et présentent fréquemment des signes de dépérissement. Ils préfèrent récolter des bois plus petits mais sains que gros et pourris sur calcaire, raisonnement économique qui est recevable sur ces stations.

La question du douglas sur calcaire est évoquée. Les forestiers gèrent l'existant en le récoltant progressivement et sans compter sur lui comme essence d'avenir. Sur Bundsandstein, c'est évidemment différents, ils le valorisent, d'autant plus qu'il se régénère très bien. Il se trouve en mélange au sein de peuplement d'épicéa et de feuillus. Ils n'ont rien contre cette essence exogène. Il semble préférable de travailler avec ce genre d'essence dite exogène, mais très rentable et non invasive en les cultivant en peuplements mélangés et continus, que de gérer un peuplement pur et régulier d'une essence indigène !

Les sapins plantés au sein des peuplements proviennent d'une variété de l'Est, qui supportent plus la sécheresse que la souche alpine. Nous

sommes ici à 450 m d'altitude pour 800 à 1000 mm de précipitation. Les sapins ne présentent pas de signes particuliers de dépérissement.

Arrêt n°2.

Peuplements résineux de 80 ans issus de plantation, à base d'épicéa, avec du mélèze.

La structure du peuplement est très intéressante, les diamètres en cours de différenciation. La proportion de houppier vert est importante. La régénération naturelle d'épicéa est bien amorcée, même en mélèze.

Le service forestier a procédé à des plantations de sapin sous les épicéas (400 tiges/ha), toujours dans le but de diversifier et de sortir rapidement de la monoculture d'épicéa. L'idée est séduisante. Un débat sur la densité de plantation s'amorce. N'aurait-il pas fallu sous-planter les peuplements d'épicéa avec des groupes plus serrés de sapin, pour qu'ils montent ensemble et s'éduquent mieux, plutôt que de les répartir individuellement sur l'ensemble de la surface ? En d'autre terme, augmenter la densité de plantation, mais localement. Les forestiers retiennent l'idée. Il ne s'agit pas de toute façon de mettre rapidement les sapins en lumière mais bien de gérer en premier lieu les épicéas sur pied.

M. Hoffman rappelle l'historique de ces peuplements résineux sur Bundsandstein. Les peuplements endommagés par les événements naturels (1981 : bris de neige, 1984 – 1990 – 2007 : tempêtes) n'ont pas été rectifiés, mais ont donné, vingt ans après, des peuplements structurés stables et à régénérations abondantes.



Depuis 1995, deux éclaircies ont été pratiquées plus un prélèvement supplémentaire lié à Kyrill (tempête de janvier 2007), soit environ 150 m³ prélevés en 3 fois. Les éclaircies antérieures étaient toute menées par le bas.

Les individus en présence sont stables et poussants, avec des houppiers bien développés. Ils n'ont pas de pourriture au pied. Le matériel sur pied est assez faible et varie entre 25 et 30 m²/ha pour 280 m³/ha. Les rotations sont de 5 ans. Ils passent 400 ha en coupe par an. Les diamètres d'exploitation vont de 60 à 80 cm pour l'épicéa sur ces sols acides favorables à cette essence.

Peut-être travaillerions-nous avec un niveau de matériel sur pied légèrement supérieur (30-35 m²/ha), avec des prélèvements un peu moins importants au profit d'une belle tige (2 à 3 individus ôtés pour 1 individu d'après les récentes souches observées).

Le service forestier considère qu'on ne perd pas trop de production avec un matériel sur pied modéré par rapport à des volumes sur pied élevés, car il y a une meilleure occupation de l'espace des houppiers, les couronnes vertes sont plus longues. Cela est vrai jusqu'à un seuil inférieur de matériel sur pied à ne pas franchir sous peine de perte de productivité.

L'objectif est de continuer à avoir une futaie irrégulière à base de résineux (épicéa, mélèze, pin sylvestre, sapin plus tard), tout en augmentant également la proportion de feuillus, qui sera rendue possible par la proximité de semenciers de hêtre. La régénération naturelle gagne d'ailleurs progressivement, en plus du sorbier et du chêne.

L'introduction des feuillus n'est pour l'instant pas prévue, bien que cela puisse être intéressant pour activer la restauration de l'activité biologique du sol sous les résineux. Le service forestier n'est pas contre, mais serait plus favorable à semer plutôt qu'à planter du hêtre. Cet enrichissement en feuillu doit être raisonné par parcelle en fonction de la proximité des semenciers existants. Le groupe constate au cours d'un arrêt supplémentaire une régénération abondante de hêtre où 500 m avant il n'y en avait encore point. La nature fait en général bien les choses. Le forestier peut parfois hâter les choses si la régénération tarde à s'installer. Mais il n'y aura ici aucun soucis, d'autant plus que la gestion cynégétique est assez exemplaire.

Le circuit nous conduit devant un peuplement de mélèze quasi pur. Il est question de l'élagage porté à 8-10 m pour un coût de 8 €/tige. Les meilleures qualités de mélèze se vendent ici 180 à 400 €/m³. La qualité C courante à 50-60 €/m³. Quelques gros individus de 80 cm et plus sont encore sur pied.

L'excursion se termine. Les peuplements résineux sur Bundsandstein auront sans doute plus séduit ceux sur sols calcaires. Mais il ne faut pas oublier d'où les forestiers sont partis et ce dont ils ont hérité. Nous avons vu des images de peuplements parfois hétérogènes et structure et qualité, mais l'avenir qui passe par cette régénération naturelle omniprésente et de qualité semble assuré. La conversion vers des peuplements stables et mélangés est lancée.

Nous retiendrons tout particulièrement la leçon sur la gestion de la chasse, qui laisse rêveur quasiment tous les forestiers du groupe...

Un grand merci à M. Hoffmann pour la visite, ce qu'il nous a montré et tout son travail, avec son équipe.

J. Tomasini & B. de Turckheim



FORUM PRO SILVA FRANCE

- - -

Nouveau : le groupe Ouest de Pro Silva France a mis en ligne depuis quelques semaines un forum de discussion sur internet. Ce nouveau forum a été réalisé par des professionnels, le tout orchestré par Pascal Yvon, Vice-Président de Pro Silva France.

Il s'agit de permettre la discussion en ligne des adhérents de Pro Silva ainsi que de toutes les personnes désireuses d'échanger et d'exprimer leur point de vue sur des sujets divers et variés ayant trait à la sylviculture Pro Silva, l'écologie, l'économie, la forêt, des questions forestières d'actualité, etc ...

N'hésitez pas à vous y rendre et à vous inscrire pour participer aux débats à l'adresse suivante : www.prosilva-ouest.fr



Pro Silva France - Groupe Ouest

Harmonie entre économie et écologie

Accueil Forum | Adhérer au Forum | Forums

Nous contacter | Agenda | Mentions légales

Chercher dans ce site:

Centres d'intérêt

- o La sylviculture Pro Silva
- o Statuts de l'Association
- o Référentiel Pro Silva Ouest
- o Des forêts et des hommes
- o Newsletters Prosilva France Ouest
- o Bulletin d'adhésion

Pour en savoir plus

- o Documentation
- o Publications
- o Liens du web
- o Lettres de Pro Silva France

Connexion utilisateur

Nom d'utilisateur : *

Mot de passe : *

Forum d'information et d'échange de PRO SILVA FRANCE OUEST

Bienvenue sur le - Forum Groupe Ouest - de Pro Silva France

Accueil

Pro Silva France est une association membre de la Fédération Internationale Pro Silva Europe, désormais présente dans 27 pays.

Le Groupe Ouest de Pro Silva France met ici à votre disposition, un lieu de communication et d'échange.

Nous souhaitons y voir discuter des intervenants de tous horizons, qu'ils soient professionnels de la forêt, de la filière bois ou citoyens de la société civile.

Que vous soyez membre de Pro Silva ou non, vous pouvez donc vous inscrire, et échanger. L'accès à ce Forum vous est gracieusement offert. La seule chose demandée est le fair play.

Si par la suite, vous souhaitez intégrer notre association, sachez que pour une modeste cotisation, vous bénéficierez de deux réunions par an avec des professionnels de tous horizon, désireux de vous faire partager leur expérience.

Au plaisir de vous lire.

Forestièrement vôtre.

Pascal YVON
Administrateur